

2024/22

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711348-20240524-2024-del-05-12-15

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2024

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 15 Mai 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 18

Absents excusés : 10

Absent : 01

Procurations : 03

Sens du Vote

Pour : 21

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 07 Mai 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mercredi 15 Mai 2024 à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Yvon TOI OTTO, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Pierrot TAURUS.

Absents : Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET-BAILLET donne procuration à, Jules OTTO, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Ernand BOULON, Pierrot TAURUS donne procuration à Jennifer LINON.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre DARLY.

N° de délibération : 01
Date de transmission
en préfecture :

24/05/2024

Lecture et approbation du PV de la séance du 13 avril 2024

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 13 avril 2024, ces derniers sont invités à présenter leurs remarques.

Après échanges de vues,
Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité des présents :

Article 1 : D'approuver le Procès-verbal de la séance du 13 avril 2024.

Article 2 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :



Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO

Affichée le 22 MAI 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE VIEUX-HABITANTS

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AVRIL 2024**

Par suite d'une convocation en date du 06 avril 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Samedi 13 avril 2024 à 09h10** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Cindy DARMIN, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Aline TOI, Esther JEREMIE AMBRAISSE.

Retard : Véronique GOMBAULD, Gaston GERAN et Aline TOI

Absents excusés : Ernand BOULON, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absent : Alexandre CLAIRY,

Procurations : Ernand BOULON donne procuration à Albert AIRA, Jennifer LINON donne procuration à Esther JEREMIE AMBRAISSE,

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** salue l'assemblée en remerciant les membres d'être présents ce samedi matin et déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris, au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme sur proposition du Maire, Madame Ketty LANCIEN pour remplir la fonction de **secrétaire de séance**.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire rappelle les points à l'ordre du Jour :

- Lecture et approbation du PV de la séance du 11 mars 2024
- Relevé de décisions
- Répartition du Fonds d'Aide aux Communes – Exercice 2023
- Vote des taux d'imposition
- Dotations aux établissements publics
- Examen et vote du Budget primitif 2024 – Principal
- Autorisation à donner à l'EPF pour rétrocéder les parcelles cadastrées AL 225 et AL 226 d'une superficie de 1800 m² située à Beausoleil au profit de l'association ALTERNATIVE 119
- Participation au relais Inter-Entreprises

- Partenariat dans le cadre de l'organisation du 33^{ème} Rallye Mathématiques de l'Institut de Recherches sur l'Enseignement des Mathématiques
- Avis à donner sur le projet de carte scolaire du Rectorat pour la rentrée 2024-2025
- Questions orales.

Madame Véronique GOMBAULD arrive à cet instant, il est 9h13, le nombre de conseillers présents passe à 24.

Approbation du PV de la dernière séance

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 13 avril 2024, ces derniers sont invités à présenter leurs remarques.

Pas de réactions !

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des présents

D'approuver le Procès-verbal de la séance du 13 avril 2024.

Avant d'aborder le point suivant, **Monsieur le Maire** fait savoir qu'il a omis de solliciter l'assemblée pour rajouter deux autres affaires à l'ordre du jour.

Ces deux points revêtent dit-il, un caractère urgent.

Il s'agit d'une part, de modifier les taux de reversement de la TICFE par le SyMeg et d'autre part, de valider un plan de financement pour obtenir une subvention de l'Etat pour le fonctionnement de la Maison France Service.

L'assemblée approuve à l'unanimité des présents les deux points :

- Modification des modalités de reversement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)
- Validation du plan de financement pour le fonctionnement de la Maison France Service au titre de l'année 2024

Le nombre de sujets à traiter passe de 12 à 14 !

Monsieur Gaston GERAN arrive, à cet instant, il est 9h15, le nombre de conseillers municipaux présents passe de 24 à 25 !

Relevé des décisions

Monsieur le Maire expose à ses collègues que conformément à la délibération n°3 du 16 juillet 2020 déléguant au Maire certaines attributions du Conseil municipal que plusieurs décisions ont été prises au cours des mois précédents pour régler les affaires urgentes de la commune et qu'il convient d'en rendre compte. Il leur demande d'en prendre acte.

DATE	N°	OBJET
02/04/2024	2024/04-13	Convention de prestation de service - Prestataire : Association LADECA - Coût de l'opération : 3 000,00 € - Durée : 3 mois
02/04/2024	2024/02-12	Contrat de prestation de service de traitement en hygiène - Prestataire : Société OHD - Coût de la prestation : 11 250,00 HT - Durée : 12 mois

19/03/2024	2024/03-11	Convention d'honoraires portant prestation de représentation, conseil et assistance juridiques - Prestataire : Me Pascale EDWIGE - Coût de la prestation : 38 000 HT - Durée : 2 ans
19/03/2024	2024/03-10	Contrat de maintenance du progiciel OXALIS destiné à la gestion des dossiers d'application du droit des sols, gestion du cadastre et de l'urbanisme - Prestataire : IPS INFORMATIQUE - Coût de la prestation : 1854,80 € HT - Durée : 12 mois

Le Conseil municipal,

Prend acte des décisions référencées ci-dessus.

Répartition du Fonds d'Aide aux Communes – Exercice 2023

RAPPORTEUR : Monsieur Louis-Jules DARES

Monsieur DARES expose :

Par courrier daté du 08 janvier 2024, le Président du Conseil Départemental a fait savoir que la Commission Permanente a attribué à la collectivité une subvention de **175.000,00 euros** au titre du **FAC** exercice 2023.

Il appartient dès lors, d'affecter dans les meilleurs délais cette subvention sur des opérations d'investissement.

Aussi, Monsieur DARES poursuit que Monsieur le Maire propose d'affecter ce fonds comme suit :

- Equipement du futur réfectoire de Marigot, de la maison du patrimoine et de l'espace « *bokantaj* » : **85 000,00 €**
- Acquisition de matériels roulants (camion, mini-pelle) : **90 000,00 €**

Il invite enfin l'assemblée à se prononcer sur cette répartition.

Pas de réactions !

Le Conseil municipal

Après échanges de vue,

Décide à l'unanimité :

-D'approuver la répartition du Fonds d'Aide aux Communes (FAC 2023) sur les opérations suivantes comme suit :

- *Equipement du futur réfectoire de Marigot, de la maison du patrimoine et de l'espace « bokantaj »* **85 000,00 €**
- *Acquisition de matériels roulants (camion, mini-pelle)* **90 000,00 €**

-D'inscrire ces sommes tant en dépenses qu'en recettes d'investissement au Budget primitif en cours.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Madame Aline TOI arrive à cet instant, il est 9h25, le nombre de conseillers municipaux passe de 25 à 26 !

Elle présente à Monsieur le Maire une procuration l'autorisant à représenter et voter au nom de Monsieur Pierrot TAURUS absent excusé.

Vote des taux d'imposition

RAPPORTEUR : Madame Christiane COLET-BAILLET

Madame COLET-BAILLET expose :

Conformément à l'état n° **1259 COM** notifié par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (**DGFIP**), il propose à ses collègues de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en **2023**.

La répartition du produit fiscal global se présente selon le tableau suivant :

Taxes	Taux 2023 (Rappel)	Taux 2024 (Proposition)	Bases prévisionnelles 2024	Produit attendu en 2024
Taxe d'habitation	25.27	25.27	1 284 000	324 467
Taxe foncière (bâti)	65.94 <i>Dt 25,27% Département</i>	65.94 <i>Dt 25,27% Département</i>	5 400 000	3 560 760
Taxe foncière (non bâti)	102.30	102.30	18 000	18 414
				3 903 641

Elle invite enfin, les membres du conseil à se prononcer sur ces taux d'imposition.

Monsieur Gaston GERAN demande la parole et après avoir salué l'assemblée délibérante ainsi que les personnes présentes qui « nous font l'honneur d'assister à nos travaux » dit-il.

Monsieur **GERAN** Gaston déclare qu'il est un peu gêné de constater que la majorité ait pris la décision de maintenir les taux de **2023**.

Il estime « *que nous sommes dans une situation assez fragile pour les administrés avec une situation financière de la commune qui s'est améliorée par rapport au plan du retour à l'équilibre qui était attendu et avec en plus des départs à la retraite* »

Il rajoute qu'il attendait de la part de Monsieur le maire « *un petit geste symbolique en direction des ménages* ».

Il espérait dit-il encore, lors de la dotation aux coopératives scolaires, un geste positif.

Il fait savoir aussi que même si les taux restent identiques, la valorisation des valeurs locatives entraîne une augmentation de l'impôt et qu'il attendait un geste solidaire.

Il termine en rassurant Monsieur le Maire qu'il est libre de suivre ou pas son avis.

Il souligne aussi qu'il est conscient que les collectivités sont de plus en plus sollicitées et que les dotations de l'Etat ne sont pas valorisées...

Toutefois, il pense qu'au titre de cette année, tenant compte, dit-il, que l'octroi de mer soit encore en vigueur, la collectivité aurait pu faire ce « geste symbolique même ponctuellement ».

Monsieur le Maire remercie son collègue pour son intervention en lui disant qu'il tente de lui apporter les raisons du choix de sa majorité municipale consistant à maintenir les taux de 2023.

D'emblée, il profite pour faire savoir que pas plus tard que hier, il était en négociation avec les partenaires sociaux pour « *attraper tout ce qui n'a pas été fait avant* ».

Il a dû, poursuit-il, acter encore hier, un certain nombre de rattrapages.

Il attire d'ores et déjà l'attention de l'assemblée sur l'examen du Budget Primitif 2024 prévu tout à l'heure, on observera dit-il, que malgré les départs à la retraite non remplacés, la masse salariale continue à augmenter.

En outre, il signale que dans les réunions de quartier qu'il a l'avantage d'organiser, la population exige de plus en plus d'actions de la part de la collectivité...ce fut le cas hier à Géry, l'autre jour à Marigot.

Aussi, déclare-t-il, « *quand il y a un excédent, quand la situation de la collectivité s'améliore, c'est pour deux choses* :

-Améliorer la qualité de vie au travail (faire l'acquisition de moyens matériels et logistiques permettant aux agents de mieux travailler...repandre les carrières, la promotion des agents, les quotas horaires : près de 26 agents sont à temps non complets...) dans l'optique de rendre un service public efficace.

-Améliorer les conditions de vie des citoyens : il y a plus de vingt ans que les routes communales n'ont pas eu d'entretiens, c'est une demande très forte de la population

En outre, après TAMMY et FIONA, les routes à certains endroits, ne sont pas sécurisées notamment à l'endroit où les administrés traversent.

Il faut aussi améliorer les ponts.

Même si l'Etat, les autres partenaires, aident la collectivité, il y a toujours une participation communale ».

Il estime que malgré l'excédent budgétaire, en dépit de cette amélioration financière de la collectivité, cela reste fragile et qu'on ne peut pas envisager à l'heure actuelle de baisse des taux. Une diminution de 5% c'est environ une perte de 300 000 € pour la collectivité.

Il fait aussi observer à l'assemblée qu'une bonne partie de cet excédent est due à des jeux d'écriture qu'il qualifie « *d'excédent fictif* ».

Il explique que la DGFIP a demandé à la collectivité d'annuler certains mandats anciens d'un montant d'environ 400 000 €uros... Ce n'est pas dit-il un excédent réel...

Monsieur le Maire après ses explications, dit entendre la proposition de Monsieur GERAN Gaston mais face aux enjeux exprimés, sa majorité et lui ont fait le choix de maintenir les taux.

S'agissant de la dotation aux coopératives, le montant global est maintenu car en additionnant toutes les prises en charges pour les écoles en termes d'animations pédagogiques et ludiques, cette dotation est multipliée par trois !

Monsieur le maire demande à l'administration de recenser toutes les prises en charge au titre de l'exercice 2023.

Madame DARMIN intervient pour préciser que cet exercice a déjà été effectué sur les prises en charges. « Les écoles sont une priorité pour nous » déclare Mme **DARMIN**.

Monsieur GERAN Christopher déclare que Monsieur GERAN Gaston, avait lui-même signalé, il y a deux ans, que la santé financière de la collectivité était fragile...

En outre, dit-il, comme l'a si bien indiqué Monsieur le Maire, la collectivité est dans un processus de régularisation financière en annulant des mandats de plus de quinze ans...

« On traîne derrière nous des régularisations administratives qui ne se voient pas : ce que l'on appelle des flux fictifs, on voit l'excédent mais il n'est pas réel... »

Monsieur GERAN Christopher poursuit que la commune a une trajectoire, la majorité municipale travaille avec l'AFD et le Trésor Public afin de régulariser cette situation.

Monsieur GERAN Gaston dit entendre les explications de Monsieur le Maire et celles des collègues qui ont bien voulu mettre en lumière les efforts qui sont consentis par la collectivité.

Toutefois, il estime que si la situation est devenue plus confortable, même s'il adhère à cette notion de fragilité... « *Pendant 10 à 15 ans on a demandé aux habissois de faire des efforts particuliers, je ne demande pas une diminution de 5% mais simplement un geste symbolique en direction des ménages car dans les années à venir, ce sera encore plus difficile et quand vous aurez l'intention de le faire, vous n'aurez plus les moyens de le faire* ».

Il termine en disant que Monsieur le Maire est en responsabilité et qu'il respecte son choix.

On passe au vote

Le Conseil municipal

Décide à la majorité (la minorité s'abstient)

-de reconduire les taux d'imposition appliqués en 2023.

-de voter les taux d'imposition locaux tels que proposés dans le tableau ci-dessus

-de donner mandat à Monsieur le Maire pour mener à bien la présente délibération et signer tout document relatif à cette affaire.

Dotations aux établissements publics

RAPPORTEUR : Mme DARLY Marie-Pierre

Madame DARLY expose :

Qu'il est proposé à l'assemblée d'inscrire au BP 2024, les dotations à destination des établissements publics ci-après :

ETABLISSEMENT	MONTANT
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	246 000 €
SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)	150 086 €
CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)	3 500 €
SIPS (Syndicat Intercommunal pour la mise en valeur des Sites et des Plages)	4 387 €
AMG (Association des Maires de Guadeloupe)	4 387 €
APVF (Association des Petites Villes de France)	822 €

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

Décide à l'unanimité :

-d'approuver les montants proposés aux établissements publics et autres EPCI selon le tableau suivant :

- d'inscrire ces dépenses au Budget de l'exercice en cours.

Examen et vote du Budget primitif 2024 - Principal

RAPPORTEUR : Monsieur GERAN Christopher

Monsieur GERAN Christopher expose :

Le projet de budget qui est soumis à votre approbation est un simple budget prévisionnel qui autorise Monsieur le maire à effectuer les dépenses et à recouvrer les recettes liées à l'exercice.

Ce projet de Budget ne dispose d'aucune disposition spécifique pour deux raisons essentielles :

Premièrement : Le Compte Financier Unique (CFU) lancé en 2023 en phase expérimentale n'est pas encore voté.

Deuxièmement : Le règlement budgétaire et comptable n'est pas non plus approuvé.

Sans l'approbation de ce **CFU 2023** qui rationalise l'information budgétaire et comptable et qui se substitue au compte administratif de l'**ordonnateur** et au compte de gestion du **comptable**, le projet de Budget présenté ne peut prendre en compte ni les *restes à réaliser* en dépenses et en recettes, ni les *reports* de l'exercice antérieur et encore moins *l'affectation des résultats*.

Ce projet de budget ne peut donc pour l'instant, refléter la vision stratégique de la majorité municipale, concernant le Plan pluriannuel d'investissement acté lors du débat sur le rapport des Grandes Orientations Budgétaires.

En outre, avant l'adoption de ce premier CFU, il sera soumis à l'assemblée délibérante le Règlement Budgétaire et Financier de la collectivité dont l'objectif est de rappeler les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation et l'exécution des actes budgétaires :

Ce document comportera 3 parties :

-Le Cadre budgétaire qui est appliqué actuellement

-La gestion des crédits en lien avec une comptabilité d'engagement qui est appliquée à ce jour

-la gestion de la pluri-annualité avec les AP/CP non appliquée à ce jour.

Ainsi le Budget supplémentaire qui sera voté après les adoptions du règlement budgétaire et du **CFU 2023**, constituera "le vrai premier Budget" en matière de la nomenclature **M57**.

Pour autant, le projet de Budget qui est soumis à votre approbation respecte le cadre budgétaire légale à savoir les 5 grands principes des finances publiques : *l'annualité, l'unité, l'universalité, la spécialité et l'équilibre*.

-L'annualité budgétaire : les recettes et les dépenses sont prévues et autorisées pour un an.

-L'unité budgétaire : l'ensemble des dépenses et des recettes sont présentées dans un document unique.

-L'universalité budgétaire : l'ensemble des recettes doit couvrir l'ensemble des dépenses (règle de non affectation).

-La spécialité budgétaire : les dépenses et les recettes ne sont autorisées que pour un objet particulier.

-L'équilibre budgétaire : l'article L1612-4 du CGCT dispose que "*le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre...*"

Monsieur GERAN Christopher laisse ensuite à **Mme PRADEL** de présenter le document budgétaire.

Monsieur le Maire demande au préalable, à **M. TALBOT**, le **DGS**, de rappeler deux éléments :

-Le Règlement Budgétaire et Financier et son caractère obligatoire

-les allers-retours avec le comptable public.

Monsieur le **DGS**, absent de la salle au moment de l'interrogation de Monsieur le Maire, **Mme PRADEL** est invitée à présenter le document :

A Mme PRADEL de réagir sur les allers-retours concernant le CFU.

Elle explique que l'expérimentation concernant le Compte Financier Unique a débuté dans les collectivités depuis trois ans.

Le conseil municipal a délibéré en octobre 2022 pour participer dès 2023 à cette expérimentation du CFU.

Ce CFU consiste à avoir un seul document qui regroupe le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable.

Mme PRADEL explique comme pour tout nouveau dispositif, la collectivité ainsi que la Trésorerie se sont trouvées confronter à quelques difficultés techniques retardant l'édition de ce CFU.

Monsieur le Maire profite pour donner lecture du courrier reçu de la nouvelle comptable publique **Mme FURNARI** relatant les problèmes de flux empêchant l'édition du CFU 2023 et demandant à Monsieur le Maire de reporter le vote du CFU.

Une copie de ce courrier a été remise à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Mme PRADEL présente ensuite le BP 2024 en rappelant qu'en raison du report du vote du CFU, le Budget primitif ne va reprendre ni les reports de l'exercice 2023, ni les restes à réaliser.

Ce projet de Budget Primitif 2024 de la Ville se présente comme suit :

BALANCE GENERALE DU BUDGET PREVISIONNEL 2024			
Section de fonctionnement	BP 2024	RAR	TOTAL BP
Dépenses (y compris les résultats reportés)	12 638 730 €		12 638 730 €
Recettes	12 638 730 €		12 638 730 €
Section d'investissement	BP 2024	RAR	TOTAL BP
Dépenses	4 896 888 €		4 896 888 €
Recettes (y compris les résultats reportés)	4 896 888 €		4 896 888 €

DEPENSES GLOBALES	17 535 618 €
RECETTES GLOBALES	17 535 618 €

CREDITS OUVERTS	17 535 618 €	CREDITS OUVERTS	17 535 618 €
Dépenses totales de Fonctionnement	12 638 730 €	Recettes totales de Fonctionnement	12 638 730 €
Dont d'ordre	400 000 €	Dont d'ordre	0 €
Dont RAR	0 €	Dont RAR	0 €
Dépenses totales d'investissement	4 896 888 €	Recettes totales d'investissement	4 896 888 €
Dont d'ordre	0 €	Dont d'ordre	400 000 €
Dont RAR	0 €	Dont RAR	0 €

Voté par chapitre dans la section de fonctionnement

a- Les dépenses

Dépenses de fonctionnement		Rappel Budget précédent	Nouvelles propositions (BP 2024)
011	Charges à caractère général	2 647 785.00 €	2 178 462.00 €
012	Charges de personnel	8 095 920.00 €	8 537 703.00 €
014	Atténuation de produits	384 497.00 €	380 497.00 €
65	Charges de gestion courante	996 316.00 €	919 161.00 €
66	Charges financières	118 132.00 €	148 587.00 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	15 000.00 €
68	Dotations aux provisions	60 021.00 €	59 320.00 €
Total dépenses réelles		12 262 671.00 €	12 262 671.00 €
042	Opérations d'ordre	1 077 010.00 €	400 000.00 €
Total Opérations d'ordre		1 077 010.00 €	400 000.00 €
Total dépenses R+O		13 339 681.00 €	12 638 730.00 €
Total dépenses de fonctionnement			12 638 730.00 €

b- Les recettes

Recettes de fonctionnement	Rappel Budget précédent	Nouvelles propositions (BP 2024)
----------------------------	-------------------------	----------------------------------

013	Atténuation de charges	30 000.00 €	35 000.00 €
70	Prod. Services	614 600.00 €	358 500.00 €
73	Impôts et taxes	5 461 007.00 €	5 582 007.00 €
731	Fiscalité Locale	3 258 274.00 €	3 972 641.00 €
74	Dotations et participations	2 502 109.00 €	2 523 701.00 €
75	Autres prod. Gestion courante	485 526.00 €	166 876.00 €
76	Produits financiers	4.00 €	4.00 €
77	Produits exceptionnels	591 900.00 €	0.00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions		
043	Opérations d'ordre	855 965.00 €	0.00 €
Total recettes réelles		12 321 390.00 €	12 638 730.00 €
Total recettes de fonctionnement		13 339 681.00 €	12 638 730.00 €

Voté par opération en ce qui concerne les dépenses d'équipement dans la section d'investissement et par chapitre s'agissant des dépenses individualisées

a. Les recettes

Chapitres Opérations	Libellé	Pour mémoire, Budget précédent	Propositions nouvelles (BP 2024)	TOTAL
	RECETTES HORS OPERATIONS	1 325 251,92 €	1 659 582.00 €	1 659 582.00 €
024	Cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
10	Dotations, Fds divers et réserves	171 000.00 €	159 582.00 €	159 582.00 €
1068	Excédents de fonctionnement	382 251.92€		
13	Subventions d'investissements	772 000,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		1 500 000.00 €	1 500 000.00 €

		OPERATIONS D'EQUIPEMENTS	1 114 931.00 €	3 237 306.00 €	3 237 306.00 €
	58	Investissements divers			
	64	Travaux fonds routier	280 000.00 €	70 000.00 €	70 000.00 €
	79	Hydrants			
	88	Vidéo surveillance			
	89	Extension Place Teddy RINER	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	90	Projets numériques	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	91	Plan de mise aux normes sismiques des Ecoles - Etudes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	92	Rénovation Case Saint-Michel	231 106.74 €	163 828.00 €	163 828.00 €
	93	Action économique-Espace de vente rapide	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	94	Rénovation Réfectoire de Marigot	230 912.00 €	196 173.00 €	196 173.00 €
	941	Aménagement Réfectoire de Marigot		131 198.00 €	131 198.00 €
	97	Programme d'Eclairage Public	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	941	Aménagement Réfectoire de Marigot			
	100	Suite Maria- Stade/Fds routier	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	102	Littoral Mamalier	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	103	Réhabilitation Mson des Associat° (Espace Bokantaj)	259 680.00 €	370 275.00 €	370 275.00 €

	104	Acquisition d'Algéco temporaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	108	Création Cyber base à cousinière	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	111	Mise en œuvre du télétravail			
	113	Réhabilitation stade du bourg	152 500.00 €	319 604.00 €	319 604.00 €
	106	Cyber sécurité	0.00 €	00.00 €	0.00 €
	107	Espace Arts martiaux (ANS)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	114	Divers Projets ponctuels		120 000.00 €	120 000.00 €
	132	Ouvrages Hydrauliques- Suite Fiona		71 519.00 €	71 519.00 €
	133	Renouvellement des Véhicules rôle Ingénierie		79 037.00 €	79 037.00 €
	134	Modernisation du programme EP		0.00 €	0.00 €
	135	Enfouissement des réseaux		0.00 €	0.00 €
	136	Travaux cimetière		0.00 €	0.00 €
	137	Réhabilitation de la crèche		546 966.00 €	546 966.00 €
	138	Mise aux normes de la Médiathèque		281 106.00 €	281 106.00 €
	139	Rénovation de l'Eglise Saint Josenh		0.00 €	0.00 €
	140	Centre Social Zabitan		280 000.00 €	280 000.00 €
		TOTAL OPERATIONS REELLES	2 440 182,92 €	4 496 888.00 €	4 496 888.00 €
023		Virement de la section de fonctionnement	623 000.00 €	00.00 €	0.00 €
040		Dotation aux amortissements	454 010,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
041		Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001		Résultat reporté	517 771.94 €	0.00 €	0.00 €
		TOTAL RECETTES	4 034 964.86 €	4 896 888.00 €	4 896 888.00 €

b. Les dépenses

Chapitres Opérations	Libellé	Reports	Propositions nouvelles (BP 2023)	TOTAL
	DEPENSES HORS OPERATIONS	473 360.00 €	553 132.00 €	553 132.00 €
16	Remboursement de dettes	165 432,00 €	168 522,00 €	168 522,00 €
20	Immobilisations incorporelles	40 000.00 €	64 610.00 €	64 610.00 €
21	Immobilisations corporelles	130 800.00 €	120 000.00 €	120 000.00 €
23	Immobilisations en cours	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
27	Autres Immobilisations financières	117 128.00 €	200 000.00 €	200 000.00 €

		OPERATIONS D'EQUIPEMENTS	2 776 066.65 €	4 343 756.00 €	4 343 756.00 €
		Travaux divers	110 000.00 €	474 000.00 €	474 000.00 €
	58	Acquisition matériels roulants	167 942.00 €		0.00 €
		Acq. Et aménagt terrain	130 800.00 €		0.00 €
		Subvenyion d'équipement	40 000.00 €		00.00 €
		Acquisition divers mat. (clim/débrouis/Rayonnage..)	62 823.00 €		0.00 €
		Frais d'études	53 000.00 €		0.00 €
	64	Travaux fonds routier	450 000.00 €	70 000.00 €	70 000.00 €
	79	Hydrants	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	90	Projets numériques	70 000,00 €	61 050 €	61 050 €
	92	Rénovation de la Case Saint-Michel	471 820.43 €	0.00 €	0.00 €
	93	Espace de vente rapide	0.00 €	- €	- €
	94	Rénovation Réfectoire de Marigot	230 911.78 €	40 000.00 €	40 000.00 €
	941	Aménagement Réfectoire de Marigot	117 000.00 €	23 000.00 €	23 000.00 €
	95	Boutik péyi / Portes d'Entrée à Vx-Habitants	- 5 875.00 €	0.00 €	0.00 €
	97	Programme d'EP- Installation système solaire	113 000.00 €	000.00 €	000.00 €
	100	Suite Maria – Stade/Fds Routier/Sépulture	- 159 268.73 €	0.00 €	0.00 €
	102	Littoral Mamalier	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	103	Chantier Ecole – Espace Bpkantaj		502 185.00 €	502 185.00 €
	105	Terrain de la Voute (AG 50ps)	55 000.00 €	100 000.00 €	100 000.00 €
	106	Cyber sécurité	110 000.00 €	0.00 €	0.00 €
	107	Espace Arts martiaux	105 944.00 €	0.00 €	0.00 €
	108	Création Cyber base à Cousinière	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	109	Renforcement concept Kakado	30 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
	113	Réhabilitation des tribunes du stade	409 269.00 €	344 488.00 €	344 488.00 €
	114	Diverses opérations ponctuelles	254 500.00 €	217 000.00 €	217 000.00 €
	132	Travaux suite FIONA	150 000.00 €	150 000.00 €	150 000.00 €
	133	Renouvellement des Véhicules pôle Ingénierie		170 000.00 €	170 000.00 €
	134	Modernisation du programme EP		200 000.00 €	200 000.00 €
	135	Enfouissement des réseaux		457 870.00 €	457 870.00 €
	136	Travaux cimetière		50 000.00 €	50 000.00 €
	137	Réhabilitation de la crèche		741 823.00 €	741 823.00 €
	138	Mise aux normes de la Médiathèque		312 340.00 €	312 340.00 €
	139	Rénovation de l'Eglise Saint Joseph		50 000.00 €	50 000.00 €
	140	Centre Social Zabitan		350 000.00 €	350 000.00 €
		TOTAL DEPENSES REELLES	3 249 426.65 €	4 896 888.00 €	4 896 888.00 €
		Total Opérations d'ordre	591 900.00 €	0.00 €	0.00 €
040		Opérations d'ordre	591 900.00 €	0.00 €	0.00 €
002		Résultat reporté			
		TOTAL DEPENSES	3 841 326.65 €	4 896 888.00 €	4 896 888.00 €

Après cette présentation par Mme **PRADEL**, Monsieur **GERAN** Christopher invite l'assemblée à intervenir.

Monsieur GERAN Gaston constate une petite différence entre le produit fiscal voté et le montant inscrit au BP 2024 : **3 903 641 € votés contre 3 972 641 inscrits.**

Mme PRADEL explique que la taxe locale est bien de **3 903 641 €** mais il est rajouté la taxe additionnelle pour **60 000 €** et **9 000 €** d'impôt dénommé « **autre fiscalité** ».

Monsieur GERAN profite aussi pour demander à Mme **PRADEL** une petite tendance du Fond de compensation de la TVA en variation par rapport à 2023.

Quel est le montant en 2024 ? précise M. **GERAN** Gaston.

En 2024, le montant inscrit est de mémoire, répond Mme **PRADEL** de **138 000 €uros**. Cette somme est déjà encaissée car c'est automatisé et l'Etat verse ce fond directement à la collectivité.

Et en 2023 ? demande M. **GERAN** Gaston.

Réponse de Mme **PRADEL**, c'est dans le CFU mais ne se rappelle pas du montant exact.

Monsieur le Maire souhaite que l'on puisse donner à M. **GERAN** Gaston la tendance du FCTVA.

Le montant dépend toujours des réalisations deux ans auparavant répond Mme **PRADEL**.

A **Monsieur le DGS** de confirmer que le FCTVA est lié à la dynamique des investissements sur le territoire. La tendance est à la hausse.

Monsieur GERAN Gaston interroge par la suite sur les dotations versées aux coopératives scolaires et veut savoir si ces dotations ont été versées et quel est le montant précis de ces subventions.

Monsieur le Maire propose qu'un point précis soit effectué au prochain conseil municipal sur les dotations votées, mandatées et versées depuis **2020**.

Il profite pour réitérer sa demande de quantifier aussi toutes les prises en charges en faveur des écoles depuis 2020.

On passe au vote

Le Conseil Municipal

Décide à la majorité (la minorité s'abstient)

-d'approuver le budget primitif 2024 principal

-De donner mandat à Monsieur le Maire pour mener à bien la présente délibération et signer tout document relatif à cette affaire.

A l'annonce du prochain point, **Monsieur GERAN** Gaston fait savoir à Monsieur le Maire qu'étant membre du conseil d'administration de l'association « **Alternative 119** », il ne prendra part ni aux discussions ni au vote.

Monsieur le maire fait remarquer que cette disposition est aussi valable pour **Mme JEREMIE-AMBRAISSE** qui est aussi membre de cette association.

Il les invite à quitter la salle au moment du vote

Autorisation à donner à l'EPF pour rétrocéder les parcelles cadastrées AL 225 et AL 226 d'une superficie de 1800m² situées à Beausoleil au profit de l'association ALTERNATIVE 119

RAPPORTEUR : Mme FARNABE Juliette

Madame FARNABE expose :

L'Etablissement Public Foncier de la Guadeloupe « *Terres caraïbes* » a fait l'acquisition de **deux parcelles** à Beausoleil pour le compte de la commune :

-La parcelle **AL 225** d'une contenance de **1402 m²** acquise par voie de préemption en novembre 2020 (ex Maison de l'ONF) au prix de **153 167,38 €** (Frais de notaire inclus).

La date de rétrocession à la collectivité est fixée au mois de **novembre 2025** soit 5 années de portage.

-La parcelle **AL 226** jouxtant la AL 225 d'une contenance de **399 m²** qui appartenait à la famille **PETIT**, a été achetée en juillet 2022 au prix de **21 444,62 €** (Frais de notaire inclus).

La date de rétrocession à la collectivité est fixée au mois de **juillet 2027** soit 5 années de portage.

Les frais de portage et autres frais engagés sur ces deux parcelles au 31 décembre 2023 s'élèvent à **30 197 €**.

A cette date le coût global de la rétrocession de ces deux parcelles se chiffre à **204 809 €**.

La Présidente de l'association « **Alternative 119** » forte de l'aval de son conseil d'administration, sollicite l'acquisition de ces deux parcelles en vue d'implanter « *l'épicerie solidaire* » située actuellement dans le Bourg dans un local en location.

Le montant proposé par le conseil d'administration de l'association est en phase avec le coût réel de ces deux parcelles soit **204 809 €**.

Aussi, Madame **FARNABE** demande à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur l'autorisation à donner à Mme la Directrice de l'EPF « Terres Caraïbes » pour rétrocéder à l'association **Alternative 119** » les parcelles AL 225 et AL 226 en vue de la construction d'un bâtiment dédié à l'épicerie solidaire pour la somme de **204 809 €**.

Mme JEREMIE-AMBRAISSE et M. GERAN Gaston comme convenu, quittent la salle à cet instant pour ne pas prendre part au débat et au vote.

Le nombre de conseillers présents passe à 24 !

Madame Toi Aline, demande la parole et déclare ne pas être contre le fait que l'association « Alternative 119 » puisse disposer d'un local pour notamment l'épicerie solidaire mais veut savoir « A quand un local pour PIKAN ? »

Monsieur le Maire répond qu'il positionne l'association « **Alternative 119** » sur une autre démarche qui se situe davantage dans l'intérêt social ...association qui a des relations avec le Département, l'université...

Il s'agit d'une véritable opportunité d'avoir sur la commune cette épicerie solidaire qui dit-il, rayonne au-delà du territoire habissois mais sur l'ensemble du Département.

Il souligne également que cela fait un « bon bout de temps » que l'association demande de l'accompagner pour trouver un espace.

La commune ne donne pas de local à l'association, mais met à disposition un foncier moyennant finance. Il fait savoir aussi que dans le cadre du projet de l'EPF d'implanter des logements intermédiaires entre l'épicerie « **LEPANTE** » et la maison de Monsieur JEREMIE Roger, il était question au départ de réserver au rez-de-chaussée, un local pour l'épicerie solidaire.

Compte-tenu de la nature du Projet, l'EPF a fait savoir que ce n'était pas possible par rapport notamment à la superficie attendue.

La Directrice de l'EPF a donc conseillé à la collectivité d'orienter l'association vers ce site situé à Beausoleil et dont elle assure le portage pour le compte de la commune.

Sa majorité et lui-même ont trouvé ce choix pertinent.

Monsieur le Maire précise que la collectivité continuera à les accompagner après cette acquisition afin que ce projet aboutisse.

Pour répondre directement à sa collègue Aline **TOI, Monsieur le Maire** lui fait savoir qu'en arrivant en responsabilité, il a su qu'un espace sans formalisation claire était dédié à l'association « PIKAN ». Cet espace a fait l'objet de négociation avec le SDIS pour permettre une pérennisation de l'école Départementale des Sapeurs-Pompiers à Vieux-Habitants.

Il déclare que ce n'est pas un choix contre PIKAN mais une démarche d'intérêt général pour maintenir à Vieux-Habitants cette école départementale source d'attractivité du territoire.

« Cela n'a pas été une tâche facile d mais avec l'aide du Président LOSBAR, du Président du SDIS M. ANGELY et de son Directeur, les négociations sont en bonne voie ». dit-il

Il fait savoir aussi qu'avec l'espace « *bokantaj* », il envisage en lien avec la commission culturelle, de dédier ce site aux associations de la commune, à l'image de ce qui se passe actuellement sur le terrain de Navarraine, où les différents clubs ont un calendrier d'utilisation.

« Donner le local à une association n'est pas la bonne formule » dit-il. Il faut des plages horaires d'utilisation.

L'association « PIKAN » doit aussi s'inscrire dans cette dynamique tout en sachant que pour le carnaval c'est un particulier...

Un espace pourrait être dégagé à GERY pour PIKAN mais pour cela, il faudrait que la collectivité ait une plus grande visibilité des travaux de reconstruction du groupe scolaire par la Région Guadeloupe.

On passe au vote

Le Conseil municipal

Décide à l'unanimité :

-de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour autoriser l'Etablissement Public Foncier à rétrocéder à l'association ALTERNATIVE 119 les parcelles AL 225 et AL 226 à l'effet de construire un bâtiment dédié à l'épicerie solidaire, pour la somme de 204 809 €.

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Madame JEREMIE-AMBRAISSE et Monsieur GERAN Gaston réintègrent la salle des délibérations. Les conseillers présents repassent à 26 !

Participation au relais Inter-Entreprises
--

RAPPORTEUR : Monsieur RAMASSAMY Gérard

M. RAMASSAMY expose :

L'arrivée du Relais-inter-Entreprises édition **2024** aura lieu sur le territoire habissois.

La majorité municipale profite de cette opportunité pour inscrire cet évènement dans une démarche plus globale consistant à faciliter l'appropriation de la population habissoise avec son histoire :

Un programme d'animations mémorielles et symboliques est ainsi prévu **les 25 et 27 mai**.

Le coût global de l'opération est estimé à **40 786,37 €**, avec comme plan de financement :

- **Commune** **25 786,37 €**

- **Département**..... **15 000,00 €**

Monsieur RAMASSAMY invite l'assemblée à délibérer sur :

-La participation de la Collectivité au Relais Inter-Entreprises édition 2024 ainsi que le programme d'animations mémorielles et symboliques prévu les 25 et 27 mai prochains sur le territoire habissois.

-Le plan de financement de cette opération comme suit :

-Commune	25 786,37 €
-Département.....	15 000,00 €
Coût global	40 786.37 €

-L'inscription de cette dépense au budget primitif en cours.

-De solliciter le Conseil départemental pour sa participation.

Avant de donner la parole aux membres, il profite pour rappeler qu'il s'agit d'une grosse manifestation au même titre qu'une étape du Tour Cycliste de Guadeloupe.

Cette manifestation s'inscrit dit-il, aussi, dans le cadre du « **Mai Habissois** » mais également avec le tournoi de foot international U15 organisé par le conseil départemental avec des matchs programmés sur le stade du bourg.

Ce relais participe au même titre des autres actions à l'attractivité du Territoire.

Il fait savoir qu'il y aura deux équipes habissoises participant à ce relais : « **Zabitan ABÒ** » et « **Ansanm, Ansanm** » piloté par la vague santé d'où dans le budget prévisionnel un montant de 1300 € pour l'inscription des deux équipes.

Il souligne aussi toute la partie culturelle prévue le 25 Mai dont il laisse le soin à Madame TASSIUS de présenter.

Avant de passer la parole à Mme TASSIUS, **Monsieur le Maire** fait savoir qu'il y a une coquille sur la date de l'abolition de l'esclavage : c'est 1848 et non 1847 !

Il profite pour remercier la perspicacité de Monsieur Éric **DESFONTAINES** personnalité de la commune qui assiste en général aux travaux du conseil municipal.

Mme TASSIUS poursuit sur la partie culturelle et historique de ce 27 mai en déclarant « *mwa mé, mwa mémwa, on ne doit pas oublier cette partie de la mémoire de l'abolition de l'esclavage* ».

Elle rajoute pour que cette manifestation ne soit pas uniquement sportive, une note historique a été intégrée dans le cadre de ces activités.

Avec les organisateurs du RIE, il y a un Historien Béninois associé à d'autres historiens de la Basse-Terre viendront animer des ateliers **le 25 mai sur la place Teddy Riner** avec la participation des enfants.

Il y aura dit-elle, des ateliers pour rappeler les événements douloureux qui se sont passés sur le territoire et faisant partie de notre mémoire collective.

Monsieur RAMASSAMY revient sur le fait que la commune dispose de deux équipes donc les frais dans le Budget sont multipliés par deux.

Monsieur le Maire fait observer qu'il s'agit de deux stratégies différentes :

-la première insufflée par la vague santé, qui depuis l'an dernier, essaie de créer une dynamique autour des questions liées à la santé telle que l'obésité ...c'est plus dit-il, un moment de cohésion, de convivialité ...on trouve des agents communaux comme Mme **JEREMIE**, Mme **THIMOTHEE**, Mme **RODE**, Mme **HATCHI**

-L'autre équipe autour de Jean-Charles **TALBOT**, plus traditionnelle, mais aussi plus dans la compétition...cette équipe a voulu reprendre cette année par le biais du service des sports en faisant appel à des coéquipiers à l'époque de l'équipe de « Vertes Vallées » comme Gerty **BOUNET** et quelques jeunes talentueux.

Monsieur le Maire fait aussi observer qu'une fois les deux équipes validées, la collectivité a pour devoir de les accompagner en assurant les prises en charge.

Il fait également savoir que cette année, le Relais Inter entreprise a une thématique sur le handicap dont le parrain est M. Joël **POMPILIUS** expert -comptable en situation d'handicap.

Le conseil Départemental est partenaire avec la collectivité mais aussi avec les organisateurs du RIE.

Le Département sera présent au départ et à l'arrivée de la course ainsi que la MDPH pour sensibiliser sur ces problématiques d'Handicaps.

Dans chaque équipe, poursuit-il, il y a au moins une personne qui relève d'une situation d'handicap...handicap qui peut revêtir plusieurs formes.

Monsieur le Maire profite pour rappeler à l'assemblée qu'il était question d'honorer la mémoire d'Emile ENOFF qui a œuvré dans ses écrits pour la commune dont flâneries dans les rues de Vieux-habitants.

Au départ, le projet était de dénommer une rue au nom de Emile ENOFF mais après investigation dit le chef d'édilité, il est apparu plus pertinent de dénommer la place du côté de l'épicerie « LEPANTE » qui a déjà fait l'objet d'aménagement public et dont l'intégration dans le domaine public communal est en cours.

Monsieur Albert AIRA propose de modifier dans le plan de financement l'intitulé du poste « Hébergement + Restauration du BENINOIS » par « **Hébergement + Restauration de l'historien BENINOIS** »

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Monsieur GERAN Gaston intervient pour féliciter la majorité municipale de donner cette dimension mémorielle au RIE car dit-il « nous sommes bien évidemment au pays de la mémoire ».

Il fait savoir aussi que la DIECCTE sera présente sur la manifestation et animera un stand sur la problématique du Handicap.

On passe au vote

Le Conseil municipal,

Décide à l'unanimité :

D'approuver la participation de la commune au Relais Inter-Entreprises

Partenariat dans le cadre de l'organisation du 33^{ème} Rallye Mathématiques de l'Institut de Recherches sur l'Enseignement des Mathématiques

RAPPORTEUR : Mme DARMIN Cindy

Madame DARMIN expose :

Le 33^{ème} rallye organisé par l'IREM (Institut de Recherches sur l'Enseignement des Mathématiques) des Antilles et l'association PROMATH en lien avec le Rectorat a débuté dans tous les établissements scolaires de Guadeloupe et concerne plusieurs catégories d'élèves.

°Catégorie cycle 3 école : CM1-CM2

°Catégorie cycle 3 collège : 6ème

°Catégorie 5^{ème} Multilingue etc

La phase éliminatoire pour sélectionner l'équipe de **la catégorie cycle 3 école CM1 -CM2** concernant notre commune a eu lieu les jeudi 21 et vendredi 22 Mars dernier.

La finale départementale aura lieu au mois de Mai 2024.

A ce titre, afin de récompenser les différentes catégories des élèves, les organisateurs sollicitent une participation de la commune soit en offrant des prix, soit en octroyant une subvention.

Elle invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Monsieur GERAN Gaston, demande la parole et déclare qu'à titre personnel, il serait favorable à l'octroi d'une subvention qui laisse selon lui, plus de flexibilité aux organisateurs.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est en phase avec lui sur ce sujet.

Mme DARMIN propose après discussion avec l'administration **500,00 Euros**.

Mme TOI propose **1000,00 €**

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

-d'approuver la participation de la commune au 33^{ème} rallye mathématiques organisé par l'IREM et l'association PROMATH.

-d'octroyer une subvention de 1000,00 € aux organisateurs.

-que cette somme sera imputée sur le budget primitif 2024.

Avis à donner sur le projet de carte scolaire du Rectorat pour la rentrée 2024-2025
--

RAPPORTEUR : Monsieur Jules OTTO

Monsieur le Maire informe ses collègues que la collectivité a été destinataire le 19 février dernier du courrier adressé par Madame la Rectrice de l'académie de Guadeloupe sur le projet de carte scolaire pour la rentrée **2024-2025**.

Ce projet de carte scolaire prévoit pour la commune de Vieux-Habitants deux fermetures de classe :

-l'une à l'école élémentaire du Bourg réduisant ainsi le nombre de **classes de 5 à 4**.

-l'autre à l'école élémentaire de Cousinière passant de **6 à 5 classes**.

Monsieur le Maire soulève deux difficultés expliquant sa désapprobation à ces deux fermetures :

-Il y a sur le territoire **une dizaine d'enfants autistes** qui demandent un encadrement particulier notamment durant la pause méridienne mais aussi durant les temps de classe avec les enseignants.

-Il y a de plus en plus dans nos écoles **des enfants hyperactifs** qui épuisent le personnel (ATSEM, Agents d'animations, Agents de surveillance).

Mme GOMBAULD Véronique estime qu'il est temps de mettre Vieux-habitants en REP or les autres communes BOUILLANTE-POINTE-NOIRE-BAILLIF sont en REP voire REP+.

« Il faudrait trouver des solutions pour que Vieux-Habitants soit en REP une bonne fois pour toute » termine-t-elle.

Monsieur le Maire reprend la parole et explique que c'est le Collège qui pour des raisons diverses, ne mettait pas sur les documents, de mauvais résultats aux élèves.

La Principale actuellement en poste, renseigne avec les résultats réels.

Monsieur le Maire pense que sur la base de ces nouveaux renseignements, la commune devrait passer en REP.

Il rajoute qu'à chaque fois qu'il a l'opportunité de rencontrer un ministre, une personnalité de l'Etat, il met ce sujet en avant.

« Baillif est en REP + et en politique de la ville, Bouillante en REP et nous au milieu de ces deux communes, aucun dispositif » déclare-t-il.

Il affirme qu'il n'a cessé de dénoncer cela, chaque fois qu'il voit le Préfet, le Sous-Préfet, la Rectrice mais cela ne bouge pas.

Monsieur AIRA estime qu'il faut être prudent car on ne peut pas parler d'autisme si le diagnostic n'est pas certain et clair.

Le diagnostic d'autisme est particulier dit-il.

De même, il pense qu'il faut être également prudent sur la notion d'hyperactivité car il peut s'agir des habitudes familiales d'écran ? ou des non prise en charge par les parents.
Il faut selon lui, voir avec la médecine scolaire s'il y a toujours des médecins scolaires...
Il déclare qu'il y a un véritable diagnostic à faire au niveau des écoles de la commune.

Madame TOI Aline fait part quant à elle de son scepticisme en affirmant « *quand le rectorat décide de quelque chose, ils n'entendent rien, ils décident de fermer, ils ferment* ».

Elle fait savoir aussi que dans l'école où elle exerce son activité d'enseignant, il y a des enfants en difficulté, la MDPH envoie des **AVS** mais ces professionnels ne sont pas là tout le temps, parfois le matin et non l'après-midi.

Elle fait savoir qu'elle a dans sa classe un enfant qui a « *3 dys* » qu'elle n'arrive pas à gérer d'autant que l'**AVS** doit s'occuper d'un autre enfant à l'école de Bourg.

Mme TASSIUS lui demande la signification « *3 dys* »

Dyslexie-dyspraxie et dysphasie répond **Mme TOI**.

Mme TASSIUS profite pour sensibiliser l'assemblée sur les conséquences de ces « *dys* » qui se font ressentir au collège.

Elle affirme qu'en participant au Conseil d'Administration du Collège, c'est régulièrement qu'on leur donne les résultats effarants des enfants : « *Des résultats qui font peur* ».

Il est temps, dit-elle, que le Rectorat prenne en compte cette situation. « *Nous sommes les parents pauvres, il y a toujours un combat à mener* ».

Monsieur le Maire répond à sa collègue **Mme TOI** Aline en ces termes « *Peut-être qu'ils vont conserver leur décision mais ils vont entendre nos difficultés* ».

En outre, il rajoute qu'il demandera à Monsieur **LE CURIEUX** inspecteur de la circonscription une réunion de travail suite à ce conseil municipal pour le sensibiliser sur le vécu que les enseignants lui témoignent ainsi que les agents communaux.

A ce sujet, dit-il, dès qu'il y a une mobilité interne les agents qui sont dans les écoles postulent pour venir travailler en Mairie.

On trouve de moins en moins d'agents qui veulent travailler dans les écoles : les enfants sont de plus en plus difficiles à gérer et il manque de moyens permettant de canaliser les enfants en difficultés.

Or dit-il, si les enfants ratent les premières années de leur apprentissage, ce sont ceux-là que l'on retrouve quelques années plus tard dans nos rues, devant la mairie. « Il n'y a pas de hasard » s'exclame-t-il.

Monsieur LANCASTRE demande la parole et fait remarquer que le courrier du rectorat sur ces projets de carte scolaire arrive en début d'année.

L'année dernière dit-il, la commune a reçu le même courrier pour une fermeture de classe mais les syndicats étaient informés, le SPEG et les autres, ils ont dénoncé ce fait en mettant en avant l'absence de REP à Vieux-Habitants, l'hyperactivité des enfants...la classe n'a pas été fermée dit-il car les syndicats avaient anticipé.

Il pense que les arguments sont là pour éviter ces deux fermetures.

Monsieur AIRA pense que la prise en charge de tous ces enfants ainsi que leur repérage seront de plus en plus difficiles.

Pour toute la Guadeloupe, il doit rester quatre ou Cinq médecins scolaires.

« *On ne paie plus les gens et personne ne veut plus faire donc il n'y a plus de diagnostic de prévention sur ces problématiques* » rajoute-il.

Il rejoint les propos de Monsieur le Maire consistant à faire venir les responsables de l'Education nationale, les enseignants, les médecins scolaires...

Il propose même d'associer son épouse qui a été médecin scolaire pendant 30 ans et qui est prête à apporter son concours sur les diverses problématiques.

Monsieur le Maire propose qu'après la réunion de concertation en lien avec l'inspecteur et les personnes ressources du territoire, un courrier sera adressé au Rectorat.

« A notre décharge, certaines classes tournent avec 14 élèves » souligne **Mme TASSIUS**.

Le Conseil Municipal

Après échanges de vues

Considérant le caractère rural du territoire nécessitant un classement en Réseau d'Education Prioritaire (REP),

Considérant que les communes limitrophes (**Bouillante** et **Baillif**) ayant le même profil socio-économique que **Vieux-Habitants**, sont en REP voire en **REP plus** pour Baillif,

Considérant le nombre sans cesse croissant d'enfants en **hyperactivité**,

Considérant le nombre de plus en plus élevé d'enfants **autistes** dans les établissements,

Considérant la situation sociale difficile de la majorité des parents d'élèves,

Considérant que l'apprentissage dans ces zones prioritaires, doit s'opérer avec un effectif, restreint permettant de mettre en place une pédagogie différenciée,

Considérant que l'école demeure pour la majorité de ces enfants le seul lieu du Savoir,

Décide à l'unanimité des présents :

-de donner un avis défavorable à ce projet de carte scolaire qui prévoit deux fermetures de classes pour la commune de Vieux-Habitants au titre de l'année scolaire 2024-2025.

-de donner tout pouvoir au Maire pour poursuivre la démarche de classement de la commune en Réseau d'Education Prioritaire et le maintien de ces deux classes.

Modification des modalités de reversement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)

RAPPORTEUR : Monsieur LANCASTRE Joël

M. LANCASTRE expose :

Faisant suite d'une part au courrier reçu du **Sy.Meg** et enregistré par l'administration **le 19 mars 2024** et d'autre part de la séance de travail tenue en mairie **le mardi 09 avril 2024** avec le Président **M.DULAC** sur ce même sujet , il y a nécessité de revoir les taux de reversement de la **TICFE**.

Créée en **2004** sous le nom de **CSPE** (Contribution au Service Public sur l'Électricité), puis de **TCFE** (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité) pour enfin aujourd'hui être qualifié de **TICFE** (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité), cette taxe énergétique est appliquée sur la facture d'électricité des fournisseurs d'énergie.

Depuis janvier 2022, la **DGFIP** (Direction Générale des Finances Publiques) collecte cette taxe auprès des fournisseurs d'énergie, qui la répercute sur le consommateur.

Le **SyMeg**, qui par délibération du conseil municipal du **24 septembre 2008**, est autorisé à percevoir cette taxe pour le compte de la collectivité avec un reversement à hauteur de 50% du montant perçu, propose par le biais de son Président et ce, dans l'optique d'améliorer sa capacité d'autofinancement, de modifier le taux de perception de la **TICFE** qui passerait de **50% à 40%**.

Comme relaté dans le courrier, *“le Sy. Meg doit faire face aujourd’hui à un mur d’investissement de 73 Millions à déployer de 2023 à 2026”*.

Ainsi, au lieu de percevoir au titre de l’exercice budgétaire **2024**, la somme de **51 091 €**, la collectivité de Vieux-Habitants sera bénéficiaire d’un montant de **40 872 €**.

Monsieur LANCASTRE invite l’assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Madame TASSIUS veut réellement savoir si la part qui revient à la collectivité va diminuer.

Monsieur LANCASTRE répond par l’affirmatif : une perte d’environ **10 000 €uros** mais qui, grâce à cet effort, va permettre au SYMeg d’améliorer la qualité des réseaux.

Madame TASSIUS rappelle l’importance du SYMeg sur le Territoire et fait savoir qu’elle a participé dernièrement avec Monsieur le Maire, à une séance de travail en Mairie avec le Président du Symeg et sa délégation, les difficultés ont été exposées.

Monsieur GERAN Gaston demande s’il s’agit d’une décision ponctuelle ou définitive.

Réponse de **Monsieur LANCASTRE** : **2024 à 2026**

A cet instant, avant passer au vote, Messieurs LANCASTRE Joël et TOI OTTO Yvon, quittent la salle, car siégeant au Sy.MEG en qualité de représentants de la collectivité.

On passe au vote :

Le Conseil municipal,

Décide à l’unanimité des présents :

- d’approuver la modification du taux de perception de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d’Electricité (TICFE) à compter du 01 janvier 2024.*
- d’autoriser le syndicat mixte d’électricité de la Guadeloupe à reverser 40% de la TICFE à la commune de Vieux-Habitants à compter du 1^{er} janvier 2024.*
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relative à cette affaire.*

Validation du plan de financement pour le fonctionnement de la Maison France Service au titre de l’année 2024

RAPPORTEUR : Mme TASSIUS Jacqueline

Madame TASSIUS expose :

En date du 25 mars 2024, Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, fait savoir à la collectivité qu’au titre de l’année 2024, une subvention de **20.000,00 euros** émanant du Fonds National d’Aménagement et du Développement du Territoire (FNADT) et une autre de **20 000 €uros** du Fonds National France Service (FNFS) ont été allouées pour le fonctionnement de la Maison France Service sise à Géry.

Aussi, elle propose à l’assemblée d’arrêter le plan de financement

Elle rajoute que ces fonds sont destinés à mettre la structure aux normes notamment en matière de confidentialité pour éviter de perdre l’agrément.

Cette confidentialité doit être renforcée car la structure accueille des avocats, des fonctionnaires des impôts, des agents de France-travail...

En attendant ces travaux, elle fait savoir que le prochain avocat tiendra sa permanence dans le bik@web de cousinière.

Pour permettre le versement de ces dits montants il est urgent que l'assemblée puisse approuver le plan de financement pour le fonctionnement de la **Maison France Service** pour l'année 2024 qui se présente comme suit :

- FNADT	20 000,00
- FNFS	20 000,00
- Aide aux postes de conseillers numériques.....	68 658,00
- Commune.....	86 342,00
- Total	195 000,00

Mme TASSIUS invite les membres du conseil à se prononcer sur cette affaire.

Monsieur RAMASSAMY veut connaître les horaires d'ouverture du bik@web de cousinière puisque certains administrés s'interrogent dit-il.

Mme DARLY répond que ce sont les mêmes horaires qu'à GERY , les difficultés de connexion internet, rencontrées ces derniers temps, n'ont pas permis une ouverture régulière.

Monsieur le Maire demande de vérifier si les horaires sont affichés sinon il faut le faire.

Monsieur RAMASSAMY veut savoir si certains services communaux pourraient se déplacer dans le bik@web.

Monsieur le Maire lui répond que ce processus est en cours notamment avec les agents du CCAS puisque dorénavant la Maison France Service et le Bik@web sont rattachés au CCAS et c'est Mme CANGOUDirectrice du CCAS qui les pilotera.

Mme TASSIUS rajoute que les actions du CCAS et de ces espaces numériques se regroupent.

Mme DARLY demande si la question de son collègue Monsieur RAMASSAMY n'est pas en lien avec le déplacement des services au domicile des personnes âgées.

Non lui répond Monsieur **RAMASSAMY**

Monsieur le Maire profite de l'interrogation de Mme DARLY pour annoncer qu'il y a un sujet qu'il va falloir régler : c'est celui concernant les personnes âgées, grabataires et qui doivent faire leurs pièces administratives (Carte d'identité, Passeport.)

Monsieur le Maire pense que techniquement c'est possible mais il faut se couvrir juridiquement. Compte-tenu du vieillissement de la population, cela devient une nécessité termine-t-il.

Monsieur CANGOUD pense qu'il faut interroger la préfecture.

Dans certains villages dans l'hexagone, cela se pratique, il convient de poursuivre les investigations rajoute **Monsieur le Maire**.

Monsieur AIRA dit se rappeler qu'il y avait un système qui était en place en Guadeloupe mais qui a été abandonné sans qu'il sache pourquoi.

On passe ensuite au vote

Le conseil municipal

Décide à l'unanimité :

de valider le budget prévisionnel c ainsi que plan de financement pour le fonctionnement de la Maison France Service au titre de l'année 2024.

Questions orales

Avant de terminer, **Monsieur le Maire** annonce deux interventions orales : celles de Mme **TOI Aline** et de Monsieur Frédéric **OTTO**.

1-Madame TOI Aline veut savoir s'il est prévu une extension de l'éclairage public sur **SCHOELCHER**.

Monsieur le Maire lui demande de préciser sa question

Mme TOI explique qu'entre la Maison de M.DOROL et son domicile, il n'y a d'éclairage du tout.

Elle suggère la solution avec les panneaux solaires.

Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas une extension mais simplement de l'éclairage public à mettre en place dans le réseau existant sur la voirie communale.

C'est bien cela répond **Mme TOI**.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a eu ce débat avec le Président du SyMeg **M.DULAC** qui a été très réactif selon le chef d'édilité.

Il dit avoir récupéré une délibération de 2018 sur la question du relamping sur l'ensemble du territoire et a demandé au président de terminer les travaux les endroits qui avaient été oubliés. Il demande à Monsieur **LANCASTRE** d'interroger le SyMeg sur le secteur de Schoelcher.

Monsieur LANCASTRE profite pour rappeler quelques chiffres.

La convention avec le SyMeg avait été signée pour **1 371 lampes** qui devaient être posées sur le territoire de Vieux-Habitants.

En vérité, **1051** seulement ont été posées.

Néanmoins, il faut étudier la zone pour identifier les habitations, pour analyser peut-être le caractère accidentogène de la route...puisque dans ce contexte de crise de l'énergie il va falloir bien argumenter sur la pertinence des investissements.

Monsieur GERAN Gaston considère que le SyMeg ayant une délégation si toutefois ils interviennent, il faut mettre l'accent sur le fait que bon nombre d'administrés empruntent cette route pour se rendre à leur domicile...peut-être dit-il, qu'il faut trouver un système avec des plages horaires sans que cet éclairage soit en continue.

Il fait observer que le conseil municipal à l'unanimité vient de faire un geste symbolique en réduisant sur sa part de redevance pour permettre au SyMeg de poursuivre son programme.

Il espère que le président **DULAC** aura une attention particulière à cette demande.

Il s'adresse enfin à Monsieur **LANCASTRE** en lui disant qu'il compte sur lui pour faire remonter les doléances de sa collègue Aline **TOI**.

Monsieur Yvon TOI propose à sa collègue Aline **TOI** de faire une tournée pour bien cerner la pertinence.

2-Monsieur Frédéric OTTO annonce que son intervention s'adresse plus particulièrement à l'endroit de ses collègues de la minorité dans l'optique de leur donner une information et de leur demander leur collaboration.

Il les informe de la parution prochaine d'un nouveau numéro de **ZIM (Zabian Info Mag)** et que la majorité souhaiterait qu'ils puissent transmettre leur contribution dans un format de **300 mots** soit **1 500 caractères** au secrétariat du Maire ou au DGS **au plus tard le 13 Mai 2024**.

Passé ce délai, la majorité conclura « que vous n'avez pas souhaité vous exprimer »

Il y a aussi à venir poursuit-il, la mise en ligne du signe internet de la Ville.

Il est prévu qu'il y ait une photo d'identité de chacune des membres du Conseil municipal.

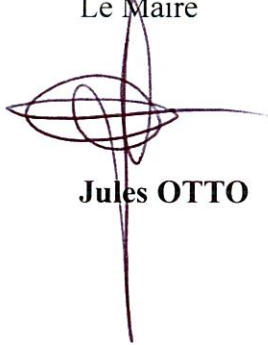
Le délai de transmission de ces photos est plus contraint puisque la mise en ligne de ce site est prévue dans le courant du **mois de Mai**.

Les élus de la minorité ont **jusqu'au 19 avril au plus tard** pour transmettre leur photo au secrétariat du Maire ou au DGS.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour la qualité des échanges sans oublier de les inviter ce soir à la manifestation organisée à la Médiathèque avec **AMBOULE, DANICAN, ANNEROSE**.
Grand moment de culture et de poésie !

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, lève la séance, il est 11h20.

Le Maire



Jules OTTO

La Secrétaire de Séance



Ketty LANCIEN